



Barème d'honoraires

Honoraires de transaction Droit au Bail – Fonds de

Commerce - Droit d'entrée

► Jusqu'à 150 000€ :

10% ttc (soit 8,33% ht) avec un minimum de 7500€ ttc

► De 150 001 à 300 000€ : 9% ttc (soit 7,50% ht)

► De 300 001 à 600 000€ : 8% ttc (soit 6.67% ht)

► De 600 001 à 900 000€ : 7% ttc (soit 5.83% ht)

► De 900 001€ à 1 200 000€ : 6% ttc (soit 5 % ht)

► De 1 200 001 à 2 000 000€ : 5% ttc (soit 4,17% ht), au-delà 4% ttc (soit 3,33% ht)

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulation contraire. TVA déductible si assujetti

Honoraires de location commerciale ou professionnelle

Honoraires à la charge DU PRENEUR. TVA déductible si assujetti

► 20% ht de la période annuelle ttc avec un minimum de 1 800 € TTC soit 1 500 € ht

Tva applicable 20%

Honoraires à la charge DU BAILLEUR sauf stipulation contraire. TVA déductible si assujetti

► 1 MOIS DE LOYER HT avec un minimum de 1 200 € TTC

Honoraires de transaction sur immobilier classique (villa, appartement...)et murs commerciaux et professionnels

- entre 0 € et 200 000 € : honoraires de 10 % TTC avec un minimum de 8 000 € TTC
- entre 200 000 € et 300 000 € : honoraires de 9 % CTTC
- entre 300 000 € et 400 000 € : honoraires de 8 % TTC
- entre 400 000 € et 500 000 € : honoraires de 7 % TTC
- entre 500 000 € et 600 000 € : honoraires de 6 % TTC
- entre 600 000 € et 1 000 000 € : honoraires de 5 % TTC
- au-delà de 1 000 000 € : honoraires de 4 % TTC

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulation contraire. TVA déductible si assujetti

Honoraires de transaction terrain

- jusqu'à 30 000 € : forfait de 6 000 € TTC
- de 30 000 € à 50 000 € : forfait de 7 000 € TTC
- entre 50 000 € et 100 000 € : forfait de 9 000 € TTC
- entre 100 000 € et 200 000 € : honoraires de 10 % TTC
- entre 200 000 € et 300 000 € : honoraires de 9 % TTC
- entre 300 000 € et 400 000 € : honoraires de 8 % TTC
- entre 400 000 € et 500 000 € : honoraires de 7 % TTC
- entre 500 000 € et 1 000 000 € : honoraires de 6 % TTC
- au-delà de 1 000 000 € : honoraires de 5 % TTC

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulation contraire. TVA déductible si assujetti

Gestion de votre bien : 6 % TTC des sommes encaissés (loyer et charges)

(offre détaillée sur demande)

Depuis le 15 septembre 2014, les honoraires de location à la charge du locataire pour de l'immobilier résidentiel ont été portés à 10 € TTC/m² pour les visites, le bail et le montage du dossier + 3€ TTC/m² pour l'état des lieux.

Rédaction de bail:

Habitation :

-Bail vide ou meublé : 1 200 € TTC

Commerces et professions libérales:

-Convention d'occupation précaire : 1 440 € TTC

-Bail commercial : 1 440 € TTC

-Bail professionnel : 1 440 € TTC

État des lieux:

- 200 € TTC (Appartements)

-250 € TTC (Maisons)

-300 € TTC (Commerces)

Avis de valeur :

-300 € TTC (Maison et appartements)

-300 € TTC (Fonds de commerce, local commercial et murs commerciaux)